

**Déclaration liminaire - UNSA EDUCATION  
Comité Technique Académique du 1<sup>er</sup> décembre 2013**

Monsieur le Recteur,  
Mesdames et messieurs les membres du comité technique académique,

Difficile dans une liminaire de balayer l'actualité de l'Education Nationale, tant d'un point de vue national que régional, tellement elle est riche en cette période, enthousiasmante dans certains cas, inquiétante dans d'autres, ou les deux à la fois.

S'il est un sujet qui nous fait balancer entre de tels états d'âme, c'est bien celui de l'ESPE. D'ailleurs ESPE, sonne un peu comme espoir dont on craint qu'il pourrait être déçu. En effet les objectifs premiers de l'ESPE sont bien d'une part d'envisager l'élève, l'enfant, dans toute sa dimension éducative et pas seulement dans sa dimension scolaire, mais aussi d'encadrer la formation des futurs enseignants et éducateurs par des équipes pluricatégorielles d'autre part.

Dans le 1<sup>er</sup> cas, nous demandons que la dimension éducative globale soit prise en compte dans la formation initiale des enseignants avec l'intervention de conseillers d'Éducation populaire et de Jeunesse (CEPJ) et que dans le même temps il y ait dans la formation continue un module consacré à la construction et à la l'animation d'un PEDT, module ouvert en formation conjointe aux personnels de l'Éducation nationale, aux agents de l'Etat travaillant dans le sport, l'éducation populaire, le socioculturel, le culturel aux animateurs associatifs, municipaux et intercommunaux. Dans le 2<sup>ème</sup> cas, il nous apparaît de mauvaise augure que les formateurs de terrain ne puissent être éligibles au conseil d'école de l'ESPE, du fait de la nécessité d'intervenir au moins 48H dans l'ESPE ; nous vous demandons Monsieur le Recteur de corriger cette situation en nommant au conseil d'école de l'ESPE dans le collège des personnes extérieures au moins un formateur. Par contre nous nous réjouissons, puisque nous sommes dans le domaine de la formation initiale, qu'il puisse être prévu dans le 2<sup>nd</sup> degré à des formateurs comme les PEMF du 1<sup>er</sup> degré bien que l'on puisse déplorer que le temps de décharge envisagé ne sera que de 3 heures.

**Pour terminer sur le sujet, nous demandons qu'il y ait un groupe de suivi de la mise en place de l'ESPE dans lequel les organisations syndicales devront avoir leur place .**

Autre sujet, où notre cœur balance entre les deux sentiments évoqués plus haut, et avec un net penchant pour l'inquiétude, c'est celui des rythmes scolaires. Je voudrais au préalable rappeler que l'UNSA-EDUCATION est favorable à la semaine de 4,5 jours et c'est bien pourquoi nous n'appelons pas à la grève le 5 décembre, d'abord en cohérence avec nos mandats mais aussi avec notre signature de l'appel de Bobigny (novembre 2011). Sur la question des rythmes, l'appel demande la déclinaison de projets éducatifs de territoire, l'allègement de la journée scolaire, le refus de la semaine de 4 jours actuelle... Rappelons que la FSU, le SNUIPP et la CGT ont signé cet appel. Nous refusons également de nous lancer dans une grève fourre-tout où la surenchère des revendications prévaut. Mais dans le Bas-Rhin le SE-UNSA a déposé une alerte sociale parce qu'il y a des motifs d'inquiétude, pour lesquels le SE-UNSA accompagnera les collègues au plus près du terrain. Tout d'abord, dans notre sondage effectué auprès de l'ensemble des écoles bas-rhinoises, nous constatons un déficit d'accompagnement de la réforme dans les circonscriptions, certes variable d'une circonscription à l'autre. Seulement 38% des directeurs ont été sensibilisés dans des réunions avec l'inspecteur ; dans seulement 26% des cas l'inspecteur a rencontré le maire ; dans 24 % un cadrage calendaire a été annoncé. Ce calendrier n'est toujours pas officiellement connu de l'ensemble des enseignants aujourd'hui; et ici ou là nous craignons que ce soit l'urgence qui prévale

au détriment d'une véritable concertation avec les différents acteurs. Autre élément d'inquiétude, 85% des réponses font remonter des points de crispation. Notre crainte, c'est que les mairies passent en force sur des horaires où seules des questions d'organisation de cantine, de périscolaire, de transport et de financement prévaudront, laissant sur le bord du chemin l'intérêt des enfants, mais aussi la qualité des conditions de travail des enseignants. Nous avons des questions précises : que se passera-t-il en cas d'avis divergents entre conseils d'école et commune ? Quels arbitrages ? En Alsace le comité de suivi sur les rythmes est académique, quand comptez-vous le réunir, Monsieur le Recteur ? Pour l'UNSA-EDUCATION, il y a urgence. A ces questions, nous attendons des réponses précises.

Dans ce paysage qui pourrait apparaître couleur de la saison, il y a cependant des motifs de satisfaction ou d'espoir:

- les mesures salariales pour les catégories C, une priorité pour l'UNSA-EDUCATION,
- l'ISAE dans le 1<sup>er</sup> degré avec son démarrage à 400 euros mais qui doit être une étape vers l'alignement avec l'ISOE du 2<sup>nd</sup> degré
- Des perspectives d'améliorations indemnitaires pour tous les directeurs, ainsi qu'une évolution favorable en terme de temps et décharge.
- La promesse du ministre, dans une réponse écrite à un courrier du secrétaire général du SE-UNSA, de tenir compte comme proposé dans le 2<sup>nd</sup> degré, de la nécessité d'alléger dans le 1<sup>er</sup> degré les obligations réglementaires de service (voir les chantiers des métiers).

### **Revenons aux problématiques locales :**

***La question de la filière bilingue*** : elle doit être pour l'UNSA-EDUCATION d'abord celle de l'apprentissage des langues. Elle doit se situer dans cet ensemble afin que l'on ne s'interdise pas de crainte que quelques loups tapageurs ne hurlent, de :

- débattre sereinement des problèmes que pose cet enseignement (élitisme, inégalité de territoire, filière professionnelle, recrutement...)
- de se poser la question, d'expérimenter d'autres méthodes d'apprentissage qui pourraient peut-être s'avérer plus efficaces.

Nous continuerons à poser ces questionnements sereinement même si cela doit faire perdre leur calme à d'autres.

***La question de l'enseignement religieux*** : nous pourrions légitimement demander que l'on applique strictement la charte de la laïcité à l'école dans les écoles et établissements ; que notre administration soit cohérente et mette en application les principes qu'elle demande d'afficher dans ces lieux totalement en porte-à-faux avec le statut scolaire local. L'UNSA-EDUCATION en tant qu'organisation responsable et réaliste, n'ira pas jusque là, mais par contre elle exige de vous Monsieur le Recteur, de ne pas aller au-delà de ce que les textes établissent en matière d'enseignement religieux, c'est-à-dire :

- la suppression totale de tout prosélytisme dans les circulaires rectorales en faveur de l'enseignement de religion (Heures d'accueil et d'animation, éveil culturel et religieux, distributions de documents des cultes...) Exemple concernant l'éveil culturel et religieux : nous demandons la suppression de la phrase suivante de la circulaire : « L'objectif est d'accompagner les jeunes dans leur recherche de sens et de leur proposer des repères et des valeurs qui leur permettent de prendre pleinement leur place dans la société des femmes et des hommes de notre temps. » En effet, il n'appartient pas au service public d'éducation de promouvoir l'enseignement religieux comme pouvant permettre aux jeunes de trouver leur place dans la société.
- l'arrêt de projets interdisciplinaires dans le cadre de l'éveil culturel et religieux impliquant donc des personnels de l'éducation nationale autres que les enseignants de religion, projets devant avoir cependant l'aval des autorités religieuses.

- La suppression en lycée où il n'y a pas d'enseignement religieux des heures d'accueil et d'animation